MOUVEMENT ACTION-CHOMAGE 1015 RUE STE-CATHERINE EST, 845-4258

VOL.5 NO.1

JANVIER-FEVRIER 1984

j'avais just'une p'tite question ...

Voici une histoire inventée, mais toute ressemblance avec une ou des personnes connues n'est certainement pas l'effet du hasard... Peutêtre cela vous est-il déjà arrivé, comme à moi.

C'était un mardi. Dans mon journal du matin, je venais d'apprendre l'existence du MAC par la rubrique « Quoi Faire Aujourd'hui ». Ayant été mise à pied le vendredi d'avant, je me demandais justement si j'avais droit à l'assurance-chômage.

Alors, je téléphone.

- Action-Chômage bonjour!
- Oui, c'est juste une petite question : combien de semaines de travail ça prend pour avoir droit au chômage?
- Actuellement, à cause du taux élevé de chômage dans la région on doit avoir, soit : 10 ou 20 semaines de travail, et voir si on a été sur le marché du travail pendant au moins 14 semaines dans l'année précédant celle qui vient de passer.
- Aïe! ça a donc ben l'air compliqué!
- Oui, c'est entre autre pour ça, qu'on donne des rencontres d'information sur la loi, vous devriez venir, il y en a le...
- ... Oh! non, voyez-vous je n'avais qu'une petite question et d'ailleurs j'ai un jeune enfant à la maison; quand je travaillais, il fallait que je le fasse garder, mais là, quand c'est pas obligatoire...
- Si vous dites ça au chômage ils peuvent dire que vous n'êtes pas disposée à travailler et vous couper vos prestations.
- Ah oui?
- Vous savez, il y a plein de gens qui se voient privés de leurs prestations parce qu'ils et elles ignorent la loi, et c'est pour PRÉVENIR cela qu'il y a des rencontres au MAC. Vous avez une petite question maintenant? Mais rien ne prouve que le mois prochain vous n'en aurez pas

MOUVEMENT
ACTION-CHÔMAGE

1015, rue Sainte-Catherine est 845-4258 RENCONTRES

D'INFORMATION les mardis et les jeudis à 1 h 30 Pour les travailleurs-ses Tous les mardis à 7 h 30. une autre, et plus compliquée...

Ouais, au fond, une femme avertie en vaut deux, alors j'y suis allée. J'étais un peu gênée; aller parler de mon chômage devant du monde... que je ne connais pas, en plus! Vous savez, j'ai toujours travaillé moi, mais là, on a réduit le personnel et ça a été mon tour.

On était une quinzaine et quand on a fait le tour de table, pour se présenter, j'ai vu que je n'étais pas la seule à avoir des problèmes de chômage et de... timidité.

Nous ne comprenions pas trop pourquoi on était là, la plupart, sont arrivé-e-s en disant qu'elles et ils n'avaient qu'une petite question (tiens tiens!) et ne voyaient pas la nécessité d'écouter toute l'information, ni surtout... d'attendre leur réponse.

On n'est pas habitué à ça! Bon mettons, que, comme le disait quelqu'un, dans les bureaux de chô-

mage on attend aussi après notre réponse, mais c'est pas pareil. En rang d'oignons. En silence. Avec son numéro comme au comptoir des viandes chez Steinberg. Une heure ou 2 ou plus. Puis rencontre d'un-e fonctionnaire. Information au compte-gouttes... etc.

Mais là, ça a été complètement différent, même qu'on s'est rendu compte bien vite qu'on était loin d'être en attente.

On a fait le tour des différents principes de la Loi. Bien sûr tout n'a pas été compris d'un coup, mis j'ai réussi seule à « établir mon droit aux prestations », comme on dit dans le jargon de l'assurance-chômage (hein! que je suis bonne!). J'ai même aidé quelqu'un d'autre à calculer le montant de ses prestations.

Il y avait aussi 5 personnes bien mal priscs parce qu'elles attendaient leurs chèques depuis plusieurs

semaines sans savoir pourquoi. On leur a répondu que c'était le problème le plus fréquemment rencontré et que les membres du MAC (on peut en faire partie) ont formé un comité qui se bat contre les délais administratifs. Comme on nous l'a fait remarquer, on peut bien régler un problème individuellement, mais ça ne prévient pas les autres qui peuvent survenir à tout moment et ça ne change rien à l'ensemble de la situation. Il est évident qu'une seule personne ne peut arriver à faire bouger une aussi grosse machine que la CEI mais à plusieurs...!

J'en aurais encore long à vous raconter là-dessus, mais je terminerai en vous disant ceci : si on vous invite à une rencontre d'info au MAC, ne vous laissez pas tordre le bras, vous ne le regretterez pas, même si vous n'avez QU'UNE PETITE QUESTION!...

Chômage-maternité: changements???

Le 2 juin 1983, d'importantes modifications au régime des prestations maternité sont votées (loi C 156). Ces changements, quoique insuffisants, permettront à un nombre appréciable de femmes, qui auparavant étaient exclues, d'être éligibles au bénéfice des prestations.

Notons à titre d'exemple que le critère « faire partie de la population active pour une période d'au moins dix semaines entre la 30e et la 50e semaine avant la date présumée de l'accouchement » est aboli.

Les prestations pourront dorénavant être touchées en période initiale, c'est-à-dire pendant les 20-25 premières semaines selon le cas au lieu de l'obligation actuelle de les percevoir les 15 premières semaines. De même qu'une chômeuse enceinte, n'ayant pas droit aux prestations de maternité, ne sera plus automatiquement exclue à partir de la 8^e semaine avant la semaine de l'accouchement jusqu'à la 6^e semaine après (15 semaines).

On nous affirme que la loi entrera



en vigueur le 1^{er} janvier 1984. Pourquoi attendre? La loi est votée depuis juin 1983. De plus sera-t-elle réellement effective le 1^{er} janvier et surtout de quelle façon? Les directives en régissant l'application sont encore inconnues.

Ces questions, plusieurs groupes, travaillant avec la loi de l'assurance-chômage, se les posaient dernièrement au cours de l'assemblée générale du Regroupement des chômeurs et chômeuses du Québec (R.C.C.Q.) tenue à Québec en octobre dernier.

Le mandat d'élaborer un plan d'action, pour exiger l'application immédiate de la loi C 156, a été confié à la structure régionale de Montréal du R.C.C.Q. Le plan en question devrait débuter le 1^{er} décembre et sera repris par une quarantaine de groupes à travers la province.

Un appel est lancé dès maintenant à tous les groupes et individu-e-s intéressé-e-s à y participer. Vous pouvez nous rejoindre au Mouvement action-chômage de Montréal situé au 1015, rue Ste-Catherine est.

quoi faire aujourd'hui?...

C'est le 24 septembre dernier, qu'a eu lieu la dernière Assemblée générale du MAC. Après avoir fait le bilan de l'année dernière (Ouf! Quelle année!), on a adopté les priorités d'action pour celle qui vient : les batailles POUR LA CRÉA-TION D'EMPLOIS ET CONTRE LES DÉLAIS ADMINISTRA-TIFS se continuent (nous y reviendrons dans les prochains numéros du journal).

De plus, pour 83-84, on veut accorder une attention toute spéciale à la vie interne du MAC, en améliorant L'ACCUEIL ET L'INTÉ-**GRATION** des gens qui viennent

Trop souvent, nous nous sommes retrouvé débordé-e-s de travail, négligeant ainsi le membership et l'intégration des personnes qui auraient pu s'intéresser de plus près au MAC.

Ça faisait longtemps qu'on ne s'était parlé de notre fonctionnement, ça fait du bien. Déjà, on change nos façons de faire. Quand il y a « débordement » du côté du service, on s'entend pour donner un coup de main; une personne supplémentaire est « affectée » aux rencontres d'information, etc.

D'ailleurs, les rencontres d'information sont au coeur de nos discussions, leurs raisons d'être, les façons de les donner... C'est en comprenant et en cherchant à améliorer notre travail, que nous nous ferons plus accueillant-e-s.

L'INTÉGRATION

Comme groupe populaire, le MAC a toujours invité les gens à venir se joindre à l'équipe de travail. Mais voilà, souvent, il suffit que quelqu'un nous demande : « Qu'estce que je peux faire? » pour qu'on soit bêtement pris de court... On n'a pas, la plupart du temps de travaux « faciles » en réserve, et le reste des tâches exige un minimum d'apprentissage et d'intégration, ce qui demande du temps, que souvent on n'a pas, alors on se dit que ça ira plus vite si on le fait soi-même.

Quel malheur! Et surtout, quel cercle vicieux: trop-de-travail-pasassez-de-monde...

Conscient-e-s de cette faiblesse, nous avons abordé différentes solutions: dans ce journal, vous retrouverez la rubrique « Quoi faire aujourd'hui... au MAC? » qui se veut une banque de tâches pratiques susceptibles d'initier au travail du MAC, les gens intéressés (N'HÉSI-TEZ PAS).

Aussi, nous sommes à fabriquer un CAHIER DE FORMATION qui servira d'outil d'intégration pour tous les nouveaux et toutes les nouvelles. Chaque comité est chargé de faire un bref historique et d'inscrire toute information pertinente à la compréhension du Mouvement. Ajoutez à cela une ou des rencontres avec quelque membre d'ici, ça fera une intégration sérieuse, vivante et basée sur la réalité du MAC.

mac

AVEZ-VOUS ASSEZ D'ETRE SEUL-E-S? Pas besoin d'avoir de « talents » particuliers, mais si vous avez des préférences dans les tâches, voici quelques exemples:

Pour le COMITÉ INFORMATION : * Chronique « Services à la communauté », à envoyer aux 2 mois

* Mise à jour des listes d'envois aux médias et aux groupes

Pour le COMITÉ IMMIGRATION : * Mise à jour des listes des groupes ethniques

* Annoncer aux groupes les dates de formation sur la loi



On a fait état récemment, du Mémoire sur l'assurance-chômage présenté à Ottawa par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).

Dans l'article paru dans La Presse du 13 octobre dernier, plusieurs points ont retenu mon attention, dont celui-ci : « ... Selon ces hommes d'affaires avertis, chaque année, plus de 200 000 demandeurs de prestations démissionnent volontairement de leur emploi. Dans une période de chômage intensif, disent-ils, AUCUNE CONSIDÉRATION SOCIALE ne peut justifier l'obligation pour la grande majorité des travailleurs et des employeurs de supporter au coût de 1 milliard de dollars tous les individus qui se permettent le luxe de démissionner. Ils ne devraient pas avoir droit aux

tion, si souvent dénoncés par le MAC, qui retarderont encore l'émission des chèques ; ajoutez à cela les contrôles souvent sévères du bureau de chômage, et la difficulté de se trouver un autre emploi...

COMMENT EN ARRIVE-T-ON DANS CES CONDITIONS À LAISSER QUAND MÊME SON EMPLOI??? IL FAUT ASSURÉ-MENT QUE LES CONSÉQUENCES SOIENT « MOINS PIRES » QUE CELLES VÉCUES AU TRAVAIL.

La FCEI se garde bien de dire que, surtout quand on n'est pas syndiqué-e, on peut se faire imposer:

- une augmentation de la cadence et des heures de travail,
- une diminution du salaire,
- un changement désavantageux dans les tâches.

caisse d'assurance-chômage, la FCEI prétend que les hausses (annoncées par Ottawa) des contributions des employeurs et employé-e-s au régime... « viendront mettre un frein à l'expansion des petites entreprises ». La Fédération y va donc de ses recommandations pour diminuer les coûts de l'assurance-chômage : que l'on accumule un minimum de 20 semaines de travail (au lieu des 10 à 20 comme actuellement) pour avoir droit à un maximum de 26 semaines de prestations (52 actuellement) » ... tout chômage au-delà de cette période, devrait être compensé par d'autres moyens, notamment le recyclage ou le Bien-Être Social » (sic).

Pauvres petites entreprises! Elles ne sont pas comme nous, elles n'ont même pas droit au Bien-être... elles ont seulement quelques abris fiscaux leur permettant de contribuer à pres-

ILS??? Nulle part on a réglé le problème du chômage en coupant dans les mesures sociales.

À quand, des employeurs qui reconnaîtront et assumeront leurs responsabilités sociales... où est la volonté réelle des gouvernements d'instaurer une politique cohérente de création d'emplois???

